

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 5 (1932)

Heft: 9

Rubrik: Nos jardins

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos jardins.

Le beau temps dont nous avons été gratifiés en août a eu un heureux effet sur nos jardins, qui ont repris belle apparence.

Quelques cultures d'été ont souffert, entre autres les pommes de terre hâtives, certaines variétés de haricots nains, etc.

Au début de septembre, on procédera à la plantation des *bettes à cardes à hiverner*. On trace des raies assez profondes, au fond desquelles on plante les bettes à 30 cm. de distance en tous sens. On peut doubler avec des *chicorées scaroles*. Les plantations faites très tôt résistent mieux aux rigueurs de l'hiver.

Au début de septembre, on plante les *choux-fleurs brocolis* également en lignes abritées contre les vents du nord, de 50 à 60 cm. en tous sens.

En septembre, on termine la plantation des *fraisiers à gros fruits*, avec des plants bien enracinés.

Au début du mois, on plante les dernières *chicorées scaroles* pour la consommation d'hiver. Si l'automne est favorable, vous récolterez des plantes de moyenne grosseur, qui se conserveront facilement.

On procède à un dernier semis d'épinards avec des variétés rustiques, telles que *Ep. de Viroflay*, *géant d'hiver*, *vert de Many*, etc.

On peut encore semer de la *mâche verte à cœur plein* et du *cerfeuil frisé*.

Si le temps reste au beau, on donne de copieux arrosages, malgré les rosées abondantes; c'est à cette époque que les légumes prospèrent le mieux. Les soins que l'on donne à cette saison ont une grande influence sur la beauté et la qualité des légumes d'hiver.

Les pieds de tomates seront débarrassés de leurs feuilles; on ne laisse que celles du sommet de la plante, qui servent de tire-sève.

Vers le 15 septembre, les artichauts de l'année qui n'ont pas donné de pomme ou qui n'en ont pas en voie de formation seront coupés à 10 cm. du collet. Cette opération favorise le développement des oëilletons et les artichauts s'hiverneront plus facilement.

On apporte beaucoup de soins à la récolte des fruits, que l'on évitera de cueillir dans le milieu de la journée ou le matin à la rosée.

Vers la fin du mois, on commence à rentrer les *cactées*, les *plantes vertes* que l'on a sorties ce printemps, ainsi que les *musas*. On met en pots les *géraniums* que l'on veut conserver pour le printemps prochain, afin de ne pas être surpris par les premiers gels.

J. D.

Chronique

La maison de verre à Genève.

Genève possède actuellement parmi les villes suisses le bâtiment dont la conception est la plus audacieuse. La Société Immobilière « Clarté » a demandé à l'architecte Le Corbusier les plans généraux d'une maison à multiples étages, entièrement en fer et en verre. La réalisation a été dirigée par l'architecte J. Torcapel, l'initiative a été prise par M. Edm. Wanner.

Une exposition d'intérieurs entièrement meublés par une maison suisse a clôturé ses portes tout dernièrement; sans faire beaucoup de réclame elle a eu un succès remarquable et a fait connaître au public genevois une conception nouvelle de l'aménagement des intérieurs.

Nous espérons donner à une prochaine occasion quelques clichés de cet intéressant édifice dont la visite est encore possible actuellement.

Que vaut le travail de la ménagère ?

Le Tribunal fédéral vient de prononcer un verdict, dans un procès de dommages-intérêts, aussi important qu'intéressant. La femme d'un peintre en bâtiments, mère de deux petits enfants, fut si grièvement blessée par la faute d'un automobiliste qu'elle mourut peu après l'accident. Le veuf porta plainte devant le Tribunal cantonal, qui lui alloua une indemnité financière de 25,000 fr. Le défen-

deur recourut devant le Tribunal fédéral, arguant qu'en vertu de la loi, seul le père était considéré comme nourricier de la famille, ayant droit à dédommagement, et que l'épouse même n'entrait, à titre de ménagère, nullement en considération au point de vue matériel.

Le Tribunal fédéral repoussa non seulement le recours, accordant les 25,000 fr. de la première instance, mais alla plus loin encore en y ajoutant 5000 fr. De cette somme totale de 30,000 fr., la moitié est réservée aux enfants.

Le Tribunal fédéral déclare dans ses considérants que c'est une erreur de croire que seul le mari entretient la famille et en assure l'existence. Par l'activité qu'elle déploie dans le ménage, par les soins qu'elle donne aux enfants, l'épouse constitue un soutien de la famille tout aussi important. D'ailleurs, cet homme a dû engager pour son ménage une domestique rétribuée, qui ne peut aucunement remplacer la mère pour les enfants, et il en résulte que le mari comme les enfants ont subi une perte matérielle considérable qui justifie entièrement le droit à un dédommagement, tout comme s'il s'agissait du nourricier.

C'est là un jugement réjouissant de notre tribunal suprême, qui a ainsi apprécié comme il le mérite le labeur de la ménagère et de la mère de famille.

(Le Travail.)

AVIS: Voir sur la page suivante l'avis de la Société Coopérative de Lausanne.